AU TEMPS PASSE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 62 Bis Grande Rue
17380 LES NOUILLERS

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 22 juillet 2026

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Alexandra BOUTHIER, demeurant 66 Grande Rue, 17380 LES NOUILLERS,

Monsieur Nicolas JOUANNEL, demeurant 66 Grande Rue, 17380 LES NOUILLERS,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée AU TEMPS PASSE au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 62 Bis Grande Rue, 17380 LES NOUILLERS, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 22/07/2026,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée :

- Monsieur Nicolas JOUANNEL

Monsieur Nicolas JOUANNEL disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Nicolas JOUANNEL accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Monsieur Nicolas JOUANNEL aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées ultérieurement.

JN, AB

- Madame Alexandra BOUTHIER

Madame Alexandra BOUTHIER disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Madame Alexandra BOUTHIER accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Madame Alexandra BOUTHIER aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées ultérieurement.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à LES NOUILLERS
Le 22 juillet 2026

Alexandra BOUTHIER

Nicolas JOUANNEL

JN, AB